



Braine-le-Château, 18 décembre 2023

Chers parents,

Depuis le mois de septembre, il y a eu beaucoup de changements d'inscriptions pour l'étude surveillée. Afin de réorganiser cela au mieux et si vous souhaitez y inscrire votre enfant pour la deuxième et/ou troisième période, merci de compléter le talon ci-joint pour **ce jeudi 21 décembre 2023**.

Pour rappel, l'étude est organisée à partir de la deuxième année primaire tous les jours de la semaine, excepté le mercredi, de 15h45 à 16h30.

**Il n'y a pas d'étude surveillée le vendredi, veille des congés scolaires.**

Nous comptabilisons deux types de forfait en fonction des jours de présence de l'enfant :

- l'enfant vient à l'étude trois ou quatre jours sur la semaine, le "forfait intégral" est demandé ;
- l'enfant vient une ou deux fois à l'étude sur la semaine, nous demandons un montant adapté ("demi-forfait").

**Les frais d'inscription du forfait choisi seront repris sur les notes de frais.**

Périodes	Période 1	Période 2	Période 3
dates	1 <sup>er</sup> trimestre (sept. → déc.)	2 <sup>ème</sup> trimestre (janv. → début avril)	3 <sup>ème</sup> trimestre (avril → juin)
Nombre de semaines d'école	15	14	8
Semaines <b>comptabilisées</b> au niveau de l'étude	13	12	6
Montant pour une présence de 3 ou 4 jours par semaine	78 €	72 €	36 €
Montant pour une présence de 1 ou 2 jours par semaine	39 €	36 €	18 €

Remarque : si votre enfant n'a pas de devoir et est inscrit à l'étude, il devra tout de même s'y rendre sauf contre ordre de votre part via un mot dans le journal de classe. Dans ce cas, il se rendra à la garderie (ISBW).

Mr Guy  
Direction

**Etude surveillée**

*Talon à remettre à l'école*

Nom ..... parent / responsable de : .....  
classe de .....

souhaite inscrire mon enfant à l'étude surveillée pour les périodes suivantes :

- période 1                       période 2                       période 3  
Sept. – déc.                      Janv. – Mars                      Avr. – Juin

Mon enfant sera présent les :

- lundis                       mardis                       jeudis                       vendredis